

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2016

---

**Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire**  
**Secrétaire de séance : Sandra GERLING**

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 5 juillet 2016, 12 juillet 2016 et 21 juillet 2016
- 2) Acquisition d'une tondeuse
  - Sté HEITZ – 67150 SCHAEFFERSHEIM : € 18 021,70 HT
- 3) Renonciation à l'exercice du droit de préemption
  - Cession des biens immobiliers
    - 53 rue du Gal de Gaulle  
Section 1 parcelle N°170/48 : 1 are 94  
Section 1 parcelle N°56 : 13 ares 93
- 4) Examen du nouveau dispositif «HAMSTER»
- 5) Aménagement de la rue Sébastien Brant sur sa section entre la rue Oelberg et la rue du Tramway
  - Conclusion d'une maîtrise d'œuvre complète
    - Sté A2VP – 67210 OBERNAI : € 5 600,00 HT
- 6) Approbation du décompte portant sur les redevances de concession de l'année 2016
  - Sté Electricité de STRASBOURG : € 133,70
- 7) Fixation des tarifs de location
  - Mise à disposition de la salle multi-activités»
    - Association «Club de l'Amitié» : € 150,00
    - Association Sportive et Culturelle d'INNENHEIM «ASCI» Section Yoga : € 200,00
- 8) Réseau de fibre optique ROSACE
  - Approbation de la convention portant sur l'implantation d'un Sous-Répartiteur Optique «SRO»
    - Parcelle communale Section 4 N°258  
Route de Barr
- 9) Aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue du Gal de Gaulle
  - Fourniture de pavés
    - Sté VIOLA – 67205 ACHENHEIM : € 4 123,67 TTC
- 10) Réalisation d'un branchement d'assainissement
  - Maison 85 rue du Gal de Gaulle : Indivision HESS
    - Sté EUROVIA – 67120 MOLSHEIM : € 3 453,65 TTC
- 11) Communication

---

### **1) Approbation des procès-verbaux des 5 juillet 2016, 12 juillet 2016 et 21 juillet 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 5 juillet 2016, 12 juillet 2016 et 21 juillet 2016.

---

### **2) Acquisition d'une tondeuse**

**Sté HEITZ – 67150 SCHAEFFERSHEIM : € 18 021,70 HT**

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une nouvelle tondeuse d'une largeur de coupe de 1,37 mètre équipée d'un bac ramasseur de 650 litres permettant un bennage à hauteur de 1,80 mètre en retenant la proposition de € 18 021,70 HT de la Sté HEITZ sise 67150 SCHAEFFERSHEIM.

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2016

---

-----

#### **3) Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

##### **Cession des biens immobiliers sis 53 rue du Gal de Gaulle – 67880 INNENHEIM**

➤ **Section 1 parcelle N°170/48 : 1 are 94**

➤ **Section 1 parcelle N°56 : 13 ares 93 sol-maison**

Le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption portant sur la cession des biens immobiliers mentionnés ci-dessus.

-----

#### **4) Examen du nouveau dispositif «Hamster»**

Le Conseil Municipal rappelle que :

- les deux arrêtés interministériels d'août 2012 et d'octobre 2012 ont été annulés par décision du Conseil d'Etat, ce dernier jugeant le dispositif disproportionné par rapport aux intérêts en présence
- la France a été condamnée pour manquement à la Directive Habitat Faune, Flore en juin 2011 par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du nouveau dispositif élaboré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement «DREAL» construit sur les principes suivants :

- confirmation du principe de protection stricte de l'espèce à travers une zone dénommée Zone de Protection Stricte «ZPS». Cette zone impacte une grande partie des terres agricoles du ban communal
- création d'une zone d'accompagnement permettant de prendre en compte la dispersion de l'espèce de 750 mètres en 5 ans autour de la Zone de Protection Stricte «ZPS»
- instauration de zones habitats considérées comme défavorables à l'espèce et constituées notamment des zones urbanisées ou à urbaniser.

Le Conseil Municipal prend acte avec satisfaction de l'exclusion des zones urbanisées ou à urbaniser telles qu'elles figurent au PLU approuvé en date du 21 juillet 2016, du dispositif «habitat hamster» élaboré par la DREAL.

Ce dispositif précise notamment qu'un hamster présent dans une telle zone est à capturer et à relâcher dans un secteur favorable à son épanouissement sans que l'aménageur public ou privé ait des mesures compensatoires à souscrire sur une longue durée.

Le Conseil Municipal marque son accord sur le dispositif ci-dessus, mais demande toutefois aux Services de la DREAL le retrait des parcelles agricoles sises au lieudit «MITTELGEWANN» de la zone ZPS où elles n'auraient dû figurer.

-----

#### **5) Aménagement de la rue Sébastien Brant sur sa section entre la rue de l'Oelberg et la rue du Tramway**

##### **Conclusion d'une maîtrise d'œuvre complète**

##### **Sté A2VP – 67210 OBERNAI : € 5 600,00 HT**

Le Conseil Municipal estime qu'il convient d'engager l'aménagement de la rue Sébastien Brant sur la section mentionnée ci-dessus.

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2016

---

Cet aménagement consistera en :

- la création d'un trottoir sur le côté gauche de cette rue avec mise en œuvre de bordures de trottoirs
- la réfection des enrobés de cette portion de ladite rue.

La proposition de € 5 600,00 HT de la Sté A2VP portant sur une mission de maîtrise d'œuvre complète est retenue.

-----

#### **6) Acceptation des redevances de concession de l'année 2016 : € 133,70** **Sté Electricité de STRASBOURG**

Le Conseil Municipal accepte l'état récapitulatif des redevances de concession s'élevant à € 133,70 transmis par la Sté Electricité de STRASBOURG.

-----

#### **7) Fixation de tarifs de location**

- **Mise à disposition de la salle multi-activités**
  - **Association «Club de l'Amitié» INNENHEIM**

Le Conseil Municipal retient une tarification forfaitaire de € 150,00 pour la mise à disposition de la salle multi-activités à l'Association «Club de l'Amitié» pour ses activités mensuelles de septembre 2016 à août 2017.

- **Association Sportive et Culturelle d'INNENHEIM «ASCI» section YOGA**

Une tarification forfaitaire de € 200,00 est appliquée à l'Association Sportive et Culturelle d'INNENHEIM «ASCI» section YOGA pour l'occupation de la salle multi-activités au titre de ses activités hebdomadaires de septembre 2016 à août 2017.

-----

#### **8) Réseau de fibre optique ROSACE**

##### **Approbation de la convention portant sur l'implantation d'un sous-répartiteur optique «SRO»** **Parcelle communale Section 4 N°258 sise route de Barr**

Le Conseil Municipal autorise l'implantation du sous-répartiteur optique «SRO» sur la parcelle communale section 4 N°258 sise route de Barr afin de permettre le déploiement de la fibre optique du Très Haut Débit sur le territoire de la Commune.

Ce projet vital pour le développement de notre Commune est porté par la Région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin à travers une délégation de service public au titre de l'aménagement numérique de la Région Alsace.

-----

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2016

---

#### **9) Aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue du Gal de Gaulle**

##### **Fourniture de pavés**

**Sté VIOLA – 67204 ACHENHEIM : € 4 123,67 TTC**

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 4 123,67 TTC de la Sté VIOLA – 67204 ACHENHEIM portant sur la fourniture de pavés dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'Eglise Saint-Martin.

-----

#### **10) Réalisation d'un branchement d'assainissement avec pose d'un dessableur au titre du raccordement d'une gouttière au réseau d'assainissement**

##### **Maison sise 85 rue du Gal de Gaulle : Indivision HESS**

**Sté EUROVIA – 67120 MOLSHEIM : € 3 453,65 TTC**

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un branchement d'assainissement avec pose d'un dessableur au titre du raccordement d'une gouttière de la maison sise 85 rue du Gal de Gaulle appartenant à l'Indivision HESS. Ce raccordement permet d'éviter que les eaux pluviales de ladite maison ne se déversent sur le trottoir pouvant générer des chutes de piétons notamment en hiver.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de € 3 453,65 TTC de la Sté EUROVIA sise 67120 MOLSHEIM pour l'exécution de ces travaux au titre d'un préfinancement de ces derniers.

Naturellement, la récupération de ce préfinancement par la Commune se fera le moment venu lors de la cession de la maison ou de sa restauration étant précisé que le montant de la facture relative à ces travaux est indexé sur l'indice du coût de la construction et ne peut être inférieur à celui de la facture initiale.

-----

#### **11) COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal prend connaissance que :

- la rentrée scolaire 2016/2017 s'est déroulée dans d'excellentes conditions portées par la belle réussite de la rénovation des 3 classes de l'école élémentaire et par la dotation en mobilier scolaire neuf.  
Les effectifs des écoles élémentaire et maternelle se sont respectivement élevés à 66 élèves et 46 élèves
- de nouvelles mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les écoles à la rentrée scolaire 2016
- de la proposition de € 24 743,90 HT de la Sté EUROVIA relative à la réalisation d'une amorce de 15 mètres de long et d'un diamètre de 700 dans la rue des Roses côté Est au droit de la rue du Gal de Gaulle. Compte tenu du coût de la pose de cette amorce et des incertitudes quant au diamètre à retenir, le Conseil Municipal ne réserve pas de suite favorable à cette offre
- de la notification du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales «FPIC» 2016 concernant la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et ses 6 communes adhérentes avec un prélèvement s'élevant à € 1 114 997,00 contre € 730 000,00 en 2015

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2016

---

- de la demande de renseignements de la Sté SOCOS relative au recensement des ouvrages privés de captage de la nappe d'eau souterraine situés dans une bande de 500 mètres de part et d'autre du futur tracé du Grand Contournement Ouest «GCO» sur le ban communal
- de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui a conduit à la fixation de nouveaux paramètres d'évaluation. Ces derniers vont s'appliquer à compter des impositions de l'année 2017
- des analyses de l'eau du robinet effectuées en août 2016 dans la Commune par l'Agence Régionale de Santé concluant que cette eau destinée à la consommation humaine répond aux limites et aux références réglementaires au titre des paramètres analysés
- du bulletin d'information Système de Mesure du Bruit, d'Information et d'Observation de STRASBOURG-ENTZHEIM «SYMBIOSE» du mois de juillet 2016 faisant état qu'au mois de juillet 2016, aucun évènement particulier qui aurait pu avoir un impact significatif sur l'environnement sonore autour de l'aéroport n'a été enregistré sur la Commune
- de l'état d'avancement de l'aménagement du lotissement «Les Jardins 5» avec la réalisation de la voirie provisoire et de la pose de longrines
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique «ATIP» :
  - a) Permis de construire :
    - M. FISCHER Simon et Mme FISCHER Elodie : Construction d'une maison individuelle  
20 rue des Roses
    - M. FISCHER Simon et Mme FISCHER Elodie : Construction d'une maison individuelle  
20a rue des Roses
  - b) Déclaration préalable :
    - M. HERTER Pascal : Installation d'un nouveau portail et de 2 piliers de clôture  
68 rue du Gal de Gaulle
    - Mme CORAZZA Marie Antoinette : Division du terrain en vue de construire  
21 rue de la Liberté

-----